

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006



Buz® Laundry Bright

Date de révision: 19.01.2024

L832

Page 1 de 12

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Buz® Laundry Bright

UFI: UW70-R0A3-V00T-P4QA

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

EUPCS: PP-BIO-2 Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

Catégories de processus [PROC]: 1, 2, 8, 9

Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: BUZIL-WERK Wagner GmbH & Co. KG
Rue: Fraunhofer Str. 17
Lieu: D-87700 Memmingen
Téléphone: +49 (0) 8331 930-6
Téléfax: +49 (0) 8331 930-880
e-mail: info@buzil.de
Interlocuteur: info@buzil.de
Internet: www.buzil.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +49 (0) 8331 930-6 (08:00 - 16:00 h)
numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Org. Perox. F; H242
Met. Corr. 1; H290
Acute Tox. 4; H302
Acute Tox. 4; H312
Acute Tox. 4; H332
Skin Corr. 1A; H314
Eye Dam. 1; H318
Aquatic Chronic 1; H410

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Peroxyde d'hydrogène. Acide peracétique

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H302+H312+H332 Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.

Fiche de données de sécurité



conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Buz® Laundry Bright

Date de révision: 19.01.2024

L832

Page 2 de 12

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 P234 Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.
 P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
 P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.
 P411 Stocker à une température ne dépassant pas 30 °C/86 °F.
 P501 Éliminer le contenu/le récipient conformément aux réglementations locales et nationales connexes.

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
7722-84-1	Peroxyde d'hydrogène			25 - < 30 %
	231-765-0	008-003-00-9	01-2119485845-22	
	Ox. Liq. 1, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1A, Aquatic Chronic 3; H271 H332 H302 H314 H412			
64-19-7	Acide acétique			5 - < 10 %
	200-580-7	607-002-00-6	01-2119475328-30	
	Flam. Liq. 3, Skin Corr. 1A; H226 H314			
79-21-0	Acide peracétique			1 - < 5 %
	201-186-8	607-094-00-8	01-2119531330-56	
	Flam. Liq. 3, Org. Perox. D, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1A, STOT SE 3, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H226 H242 H332 H312 H302 H314 H335 H400 H410			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006



Buz® Laundry Bright

Date de révision: 19.01.2024

L832

Page 3 de 12

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
7722-84-1	231-765-0	Peroxyde d'hydrogène	25 - < 30 %
		par inhalation: ATE = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 1190 - 1270 mg/kg Ox. Liq. 1; H271: >= 70 - 100 Ox. Liq. 2; H272: >= 50 - < 70 Skin Corr. 1A; H314: >= 70 - 100 Skin Corr. 1B; H314: >= 50 - < 70 Skin Irrit. 2; H315: >= 35 - < 50 Eye Dam. 1; H318: >= 8 - < 50 Eye Irrit. 2; H319: >= 5 - < 8 STOT SE 3; H335: >= 35 - 100	
64-19-7	200-580-7	Acide acétique	5 - < 10 %
		par voie orale: DL50 = 3310 mg/kg Skin Corr. 1A; H314: >= 90 - 100 Skin Corr. 1B; H314: >= 25 - < 90 Skin Irrit. 2; H315: >= 10 - < 25 Eye Irrit. 2; H319: >= 10 - < 25	
79-21-0	201-186-8	Acide peracétique	1 - < 5 %
		par inhalation: CL50 = 0,5 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = 1100 mg/kg; par voie orale: DL50 = 100 mg/kg STOT SE 3; H335: >= 1 - 100 Aquatic Chronic 1; H410: M=10	

Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) n° 648/2004

< 5 % agents de blanchiment oxygénés, < 5 % phosphonates.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Indications générales

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.
NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Jet d'eau pulvérisée
mousse résistante à l'alcool
Dioxyde de carbone
Poudre d'extinction

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

comburant

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006



Buz® Laundry Bright

Date de révision: 19.01.2024

L832

Page 4 de 12

5.3. Conseils aux pompiers

Prévoir un dispositif de réfrigération de secours pour le cas d'un incendie environnant.
En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Utiliser un équipement de protection personnel.
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Pour les non-secouristes

Ventiler la zone concernée.

Pour les secouristes

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.
Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Pour le nettoyage

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Autres informations

Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.
Ventiler la zone concernée.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Protection individuelle: voir rubrique 8
Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Ne pas mélanger avec autres produits chimiques.
Utiliser un équipement de protection personnel.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Préventions des incendies et explosion

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever les vêtements contaminés.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Information supplémentaire

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006



Buz® Laundry Bright

Date de révision: 19.01.2024

L832

Page 5 de 12

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé.
Évitez les températures élevées ou la lumière directe du soleil.
Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

Conseils pour le stockage en commun

Stockier séparément.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Ne pas stocker ensemble avec: alcalies (bases), Agent réducteur, Matériau combustible

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Désinfectants

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
64-19-7	Acide acétique	10	25		VME (8 h)	
		20	50		VLE (15 min)	
7722-84-1	Peroxyde d'hydrogène	1	1,5		VME (8 h)	

Conseils supplémentaires

Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition



Contrôles techniques appropriés

Aucune information disponible.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Porter un équipement de protection des yeux/du visage. (EN 166)

Protection des mains

Porter des gants appropriés. (EN 374, Catégorie III)

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres.

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile) / Epaisseur du matériau des gants > 0,1 mm

Protection de la peau

Porter des habits de travail appropriés.

Protection respiratoire

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire. (EN 14287, B-P2)

Protection contre les risques thermiques

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Section 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006



Buz® Laundry Bright

Date de révision: 19.01.2024

L832

Page 6 de 12

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide	
Couleur:	incolore	
Odeur:	piquant	
		Testé selon la méthode
Point de fusion/point de congélation:	< - 18 °C	
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	105 °C	
Inflammabilité:	non applicable	
Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé	
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé	
Point d'éclair:	> 100 °C	DIN EN ISO 2719
Température d'auto-inflammation:	non déterminé	
Température de décomposition:	> 50 °C	(SADT)
pH-Valeur (à 20 °C):	env. 3,2	OECD 122
Viscosité cinématique: (à 20 °C)	1,255 mm ² /s	OECD 114
Hydrosolubilité: (à 20 °C)	complètement miscible	
Solubilité dans d'autres solvants	non déterminé	
Coefficient de partage n-octanol/eau:	non applicable	
Pression de vapeur:	non déterminé	
Densité (à 20 °C):	1,12 g/cm ³	
Densité relative (à 20 °C):	1,12	
Densité de vapeur relative:	non déterminé	
Caractéristiques des particules:	négligeable	

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Propriétés comburantes
comburant, Oxydant.

Autres caractéristiques de sécurité

Viscosité dynamique: non déterminé (50 1/s)
(à 25 °C)

Information supplémentaire

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

comburant, Oxydant.

10.2. Stabilité chimique

Décomposition possible sous l'effet prolongé de la lumière.
Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réaction exothermique avec: Matériau combustible, Métaux alcalins, Métal alcalino terreux, Métaux lourds,
Poudres métalliques, Acide, Base.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006



Buz® Laundry Bright

Date de révision: 19.01.2024

L832

Page 7 de 12

10.4. Conditions à éviter

Décomposition possible sous l'effet prolongé de la lumière.
Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart des matières combustibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Formation de: Oxygène.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.
Nocif par contact cutané.
Nocif par inhalation.

ETAmél calculé

ATE (orale) 1571,3 mg/kg; ATE (inhalation poussières/brouillard) 4,934 mg/l

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
7722-84-1	Peroxyde d'hydrogène				
	orale	DL50 1190 - 1270 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Lapin		
	inhalation vapeur	ATE 11 mg/l			
	inhalation poussières/brouillard	ATE 1,5 mg/l			
64-19-7	Acide acétique				
	orale	DL50 3310 mg/kg	Rat	GESTIS	
79-21-0	Acide peracétique				
	orale	DL50 100 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 1100 mg/kg	Lapin		
	inhalation vapeur	CL50 0,5 mg/l	Rat		
	inhalation poussières/brouillard	ATE 1,5 mg/l			

Irritation et corrosivité

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Provoque de graves lésions des yeux.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006



Buz® Laundry Bright

Date de révision: 19.01.2024

L832

Page 8 de 12

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Autres informations

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

N° CAS	Substance			[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
7722-84-1	Peroxyde d'hydrogène						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	16,4	96 h	Tête de boule		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	2,4 mg/l	48 h	Daphnia pulex (puce d'eau)		
64-19-7	Acide acétique						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	> 300	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)		OECD 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	> 300	72 h	Skeletonema costatum		ISO//DIS 10253
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	> 300	48 h	Daphnia magna		OECD 202
79-21-0	Acide peracétique						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	1,1 mg/l	96 h	Lepomis macrochirus (crapet arlequin)		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	0,16	72 h	Selenastrum capricornutum		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	0,73	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
64-19-7	Acide acétique	-0,17

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006



Buz® Laundry Bright

Date de révision: 19.01.2024

L832

Page 9 de 12

Recommandations d'élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.
Remise à une entreprise d'élimination de déchets agréée.

Code d'élimination des déchets - Produit

070601 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques; eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150102 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages en matières plastiques

L'élimination des emballages contaminés

Éliminer le contenu/le récipient conformément aux réglementations locales et nationales connexes.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 3109
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE F, LIQUIDE (Acide peracétique)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	5.2
14.4. Groupe d'emballage:	-
Étiquettes:	5.2+8
Code de classement:	P1
Dispositions spéciales:	122 274
Quantité limitée (LQ):	125 mL
Quantité exceptée:	E0
Catégorie de transport:	2
N° danger:	539
Code de restriction concernant les tunnels:	D

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 3109
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE F, LIQUIDE (Acide peracétique)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	5.2
14.4. Groupe d'emballage:	-
Étiquettes:	5.2+8
Code de classement:	P1
Dispositions spéciales:	122 274
Quantité limitée (LQ):	125 mL

Fiche de données de sécurité



conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Buz® Laundry Bright

L832

Date de révision: 19.01.2024

Page 10 de 12

Quantité exceptée: E0

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 3109

d'identification:

14.2. Désignation officielle de ORGANIC PEROXIDE TYPE F, LIQUID (peroxy acetic acid)

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 5.2

transport:

14.4. Groupe d'emballage: -

Étiquettes: 5.2+8



Marine polluant: yes

Dispositions spéciales: 122, 274

Quantité limitée (LQ): 125 mL

Quantité exceptée: E0

EmS: F-J, S-R

Groupe de ségrégation: 16 - peroxydes

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 3109

d'identification:

14.2. Désignation officielle de ORGANIC PEROXIDE TYPE F, LIQUID (peroxy acetic acid)

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 5.2

transport:

14.4. Groupe d'emballage: -

Étiquettes: 5.2+8



Dispositions spéciales: A20 A150 A802

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): Forbidden

Passenger LQ: Forbidden

Quantité exceptée: E0

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 570

IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 10 L

IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 570

IATA-Quantité maximale (cargo): 25 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR OUI
L'ENVIRONNEMENT:



14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006



Buzil® Laundry Bright

Date de révision: 19.01.2024

L832

Page 11 de 12

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40, Inscription 75

2010/75/UE (COV): 140,1 g/l

Information supplémentaire

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents

Règlement (CE) N° 2019/1148 (commercialisation et utilisation de précurseurs d'explosifs)

L'acquisition, l'introduction, la possession ou l'utilisation de ce produit par le grand public est limitée par le Règlement (UE) 2019/1148. Toutes les transactions suspectes et les disparitions et vols importants doivent être signalés au point de contact national concerné.

Règlements sur l'interdiction des produits chimiques (ChemVerbV): La délivrance de ce produit requiert une compétence voire une information annuelle selon le règlement ChemVerbotsV.

Législation nationale

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

Catégorie de processus selon ECHA guide des exigences d'information et évaluation de la sécurité chimique, chapitre R.12:

PROC 1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable.

PROC 2: Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC 4: Production chimique où il y a possibilité d'exposition

PROC 7: Pulvérisation dans des installations industrielles

PROC 8 (transfert): Diluer des concentrats, appliquer des nettoyeurs de pipe.

PROC 9: Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC 10 (application au rouleau ou au pinceau): Méthodes d'application sans pulvériser de grandes zones.

PROC 11 (Pulvérisation en dehors d'installations industrielles): Méthodes d'application: pulvérisation de grandes zones (p. ex. haute pression processus, canon à mousse).

PROC 13: Traitement d'articles par trempage et versage

PROC 19 (Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau): Se laver et désinfecter les mains

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006



Buz® Laundry Bright

Date de révision: 19.01.2024

L832

Page 12 de 12

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H242	Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
H271	Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H302+H312+H332	Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.

Information supplémentaire

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]: 9 (1)

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)